

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

SUR LE PRÉAVIS 2017-19

CONCERNANT LE BUDGET 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, formée de Mmes Samanta Cardaropoli et Patricia Magnenat, de MM. Claude Brocard, Pierre-Yves Dénéreaz, Bernard Morel, Daniel Rochat et Marc-Eugène Viret, s'est réunie à trois reprises, les 14, 21 et 28 novembre pour étudier le budget 2018 de notre commune, budget qui, comme chacun a pu le constater, prévoit un déficit de 200'850 francs.

Le 14 novembre, la commission était au complet, la municipalité était représentée par MM. Pieric Freiburgaus, Didier Chapuis, Pierre-André Ischi et Yvan Rochat. Mme Anne-Laure Girard, boursière, était également présente ainsi que Mme Rosário Monteiro et M. Vincent Barraud, membres de la commission de gestion. Lors de cette première séance, comme à l'accoutumée, nous avons étudié poste par poste le budget dans son intégralité. Lors de la deuxième séance, la municipalité était présente in corpore ainsi que Mme Rosário Monteiro et M. Daniel Traini de la commission de gestion. La troisième séance, où Mme Monteiro et M. Traini étaient également là, a été consacrée à la rédaction du présent rapport.

Nous avons conscience que le document que nous avons sous les yeux demande un gros travail de la part de la Municipalité et de notre boursière, Mme Anne-Laure Girard. Nul n'ignore que les communes doivent faire face à des obligations et des tâches toujours plus grandes, et cela sans savoir quelles en seront les conséquences financières. Ce budget 2018 nous a paru raisonnablement conçu, sauf sur un point. Nous y reviendrons à la fin de ce rapport.

Relevons tout d'abord les quelques points qui ont particulièrement retenu notre attention et pour lesquels M. Didier Chapuis, notre « ministre des finances », et Mme Girard nous ont fourni toutes les explications nécessaires pour comprendre les différentes variations par rapport au budget 2017.

- **Piscine et camping** – poste 1706.311 : divers travaux supplémentaires sont prévus pour les sanitaires ainsi que le changement d'une machine à laver. La répartition piscine/camping a été abordée avec la Municipalité et nous attendons de plus amples informations sur cette répartition sur les charges futures
- **Service informatique - poste 190.315**, un montant de 180'000 francs est prévu afin de prolonger d'un an le contrat de l'informaticien en charge de l'installation du nouveau système ; les contrats de maintenance et d'entretien sont également comptés dans ce poste.
- **Compte 35 –BÂTIMENTS COMMUNAUX** - divers travaux sont prévus, à savoir :
Maison de commune -appartements: expertise des balcons
Maison de ville : remplacement des plafonniers dont certains sont défectueux pour installation de lumières LED

Route de la Gare 40 : la cage d'escalier est à rénover de même que le remplacement des portes palières des appartements. L'installation électrique sera refaite par la même occasion.

Eglise St-Martin : travaux d'entretien de la charpente en prévention des termites

Le Verger : gros travaux à prévoir sur le système de chauffage, vidange et ébouage de la chaudière et des tuyaux ; les remplacements du compresseur frigorifique et du matériel de cuisine sont également prévus

Collège du Cheminet : diverses améliorations au niveau de la sécurité sont nécessaires, notamment la mise aux normes du système d'alarme incendie ainsi que le remplacement des extincteurs. Quelques aménagements extérieurs sont prévus, en particulier le remplissage de la fontaine par de la terre afin de développer des activités de « jardinage ».

- **Service des eaux – poste 810.314.1** : il est prévu le changement de la conduite au Ch. de l'Ancienne Poste
- **Patinoire – poste 1707.316** : on remarque une augmentation des charges de transports des porta cabine (buvette, WC, vestiaires)

Revenons maintenant au poste qui a retenu tout particulièrement notre attention, à savoir :

MUNICIPALITE - poste 101.390.1 : une augmentation significative de la masse salariale de notre Municipalité est prévue. Cet objet a unanimement suscité questions et réflexions au sein de la commission des finances et des représentants de la commission de gestion. Car depuis trois ans, l'augmentation est impressionnante, le mot n'est pas trop fort. Qu'on en juge par les chiffres : en 2015 les comptes faisaient état d'une dépense de 220'426,75 francs ; en 2016 de 263'564,95 francs ; au budget 2017 étaient inscrits 293'900 francs et pour l'an prochain, on articule le montant de 333'050 francs. Cela représente, en trois ans, une augmentation de quelque 50 %.

Nous sommes certes conscients, et nous pensons que vous l'êtes toutes et tous dans cette salle, que la charge de travail de nos municipaux est allée en s'amplifiant et en se complexifiant au cours de ces 10-15 dernières années. Nous savons en outre très bien, et les élections de 2016 sont là pour le rappeler, qu'il est de plus en plus difficile de dénicher des personnes désireuses de s'investir dans cette fonction de municipal. D'ailleurs, en juin 2016, lors de la dernière séance du Conseil communal de la précédente législature, l'augmentation du traitement annuel fixe et des vacances pour mandat de gestion des municipaux avait logiquement été acceptée.

Mais de là à consentir que les charges salariales de la municipalité bondissent encore de quelque 40'000 francs l'an prochain – soit près de 14% par rapport au budget 2017 – il y a un pas que la commission des finances vous demande de ne pas franchir, estimant que dans un contexte financier plutôt difficile pour la commune, notre exécutif doit s'interroger et remettre en question ce montant. Dans notre commune de moins de 3500 habitants, les tâches de M. le Syndic justifient-elles un emploi du temps à 70% ? Cette forte augmentation du nombre d'heures de travail de la municipalité peut d'autant plus surprendre que du personnel a été engagé ces dernières années au service technique, à la bourse et au secrétariat afin d'alléger les tâches de notre exécutif et de nos chefs de service.

